

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 23 septembre 2005
(convocation du 12 septembre 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CAZENAVE Charles, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SECUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. BRACQ Mireille à M. SIMON Patrick
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. BANNEL Jean-Didier
M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
M. DELAUX Stéphan à M. CAZENAVE Charles
M. DOUGADOS Daniel à Mlle. COUTANCEAU Emilie
M. DUTIL Silvère à Mme. DUMONT Dominique

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SEUROT Bernard
M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. KEISER Anne-Marie à M. JOUVE Serge
M. LAMAISON Serge à M. FREYGEFOND Ludovic
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. MILLET Thierry
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marché Public sur Procédure Adaptée - Le Taillan - P.A.E. Centre bourg -
Assistance à maîtrise d'ouvrage - Désignation d'un architecte urbaniste
coordonnateur - Décision - Autorisation**

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°04/791 du 19 Octobre 2004, le Conseil de Communauté a approuvé les conclusions de l'étude pré-opérationnelle, instauré un P.A.E. permettant la restructuration du centre-bourg.

Désireuse de garantir la qualité urbanistique et architecturale des futures constructions, leur cohérence d'ensemble et leur insertion dans le site, la Communauté Urbaine de Bordeaux souhaite confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à un architecte urbaniste coordonnateur.

Ce marché sur procédure adaptée est un marché fractionné à bons de commande en application de l'article 71.I du Code des Marchés Publics, et cela en raison de l'incertitude liée à la tenue du marché de l'immobilier qui ne permet pas de déterminer de manière certaine le nombre de permis de construire sur lesquels le prestataire aura à se prononcer.

Ce marché comprend :

- Une première mission consistant en la rédaction d'un cahier des prescriptions urbaines architecturales et paysagères des projets de construction.
- Une seconde mission consistant à garantir la compatibilité des programmes de construction avec les objectifs urbains, par l'analyse des permis de construire.

Les montants minimum et maximum estimés pour ce marché sont respectivement de : 56 800 € HT et de 209 600 € HT.

La durée de ce marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage est estimée à 4 ans.

A la suite de la publicité, 5 dossiers de consultation ont été retirés et 3 offres ont été remises.

A l'issue de l'analyse des offres, il s'avère que l'offre de l'agence Baggio-Piéchaud est la mieux disante au regard des critères de garanties techniques et financières, de références professionnelles, de qualité et de pertinence du mémoire méthodologique et de prix.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur la ligne budgétaire relative au P.A.E. Centre Bourg du Taillan (chap. 23 – fonction 82.20 – compte 2315 – CRB D710 – prog. HB00).

Par conséquent, il vous est demandé Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- **entériner** le rapport d'analyse des offres relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage – Désignation d'un architecte-urbaniste-coordonnateur du centre-bourg du Taillan (périmètre du P.A.E.),
- **confier** par marché public sur procédure adaptée la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage – d'architecte-urbaniste-coordonnateur du centre-bourg du Taillan (périmètre du P.A.E.) à l'agence Baggio-Piéchaud,
- **autoriser** Monsieur le Président à signer ledit marché.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2005,

Pour expédition conforme,
pour le Président
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
14 OCTOBRE 2005

M. SERGE LAMAISON